

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/12/2011

Date de la convocation:

18/11/2011

Date d'affichage:

21/11/2011

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 56

L' an 2011 et le 5 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, HOCH Georges, LIEHN Gilbert MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 095.2011

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

095.2011 : GRH : création d'un poste de catégorie A permanent à temps complet sur un emploi d'agent de développement-directeur de projets.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'emploi spécifique de chargé de mission en développement, occupé par M. Guy HUSSON, créé par délibération du comité syndical du SIVOM de la haute vallée de la Sauer du 22 novembre 1989, et le poste d'agent de développement créé par délibération du comité syndical du SIVOM de la haute vallée de la Sauer du 15 novembre 1985,

Considérant le départ en retraite à venir de M Guy HUSSON,

Considérant qu'un recrutement sur ce poste ne correspond pas aux grades et filières existants au regard de ces délibérations du SIVOM, qu'il y a donc lieu de créer un nouvel emploi par délibération,

Vu l'avis du bureau du 14.11.2011,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

D'approuver la création d'un poste d'agent de développement – directeur de projets permanent à temps complet, appuyé sur cadre d'emploi de catégorie A, à compter du 1^{er} janvier 2012, et de fixer la durée hebdomadaire de service à 35/35ème,

De demander au président à organiser les formalités de recrutement nécessaires, à procéder à la déclaration de vacance de poste,

De demander au président de procéder au recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale, ou, les cas échéant, non titulaire en contrat à durée déterminée, sur la base de l'article 3 alinéa 5, pour une durée de trois ans renouvelable une fois,

- De fixer la rémunération de cet agent en tenant compte de la situation personnelle du candidat retenu (nomination par voie de mutation pour l'agent titulaire, diplômes, expérience professionnelle et compétences pour l'agent non titulaire),
- D'ouvrir le régime indemnitaire en place à l'agent qui sera recruté sur ce poste,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser le président à procéder aux formalités nécessaires au recrutement sur ce poste et à signer tout document afférent à la présente décision.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/12/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :